



# PLAN D'ACTION

de la  
POLITIQUE DE  
**DÉVELOPPEMENT  
SOCIAL ET  
COMMUNAUTAIRE**

*Au cœur du courant Lévis!*

[ville.levis.qc.ca](http://ville.levis.qc.ca)





---

# Ensemble vers une qualité de vie encore meilleure à Lévis!

## **Plan d'action**

de la Politique de développement social et communautaire

**Ville de Lévis**

2175, chemin du Fleuve

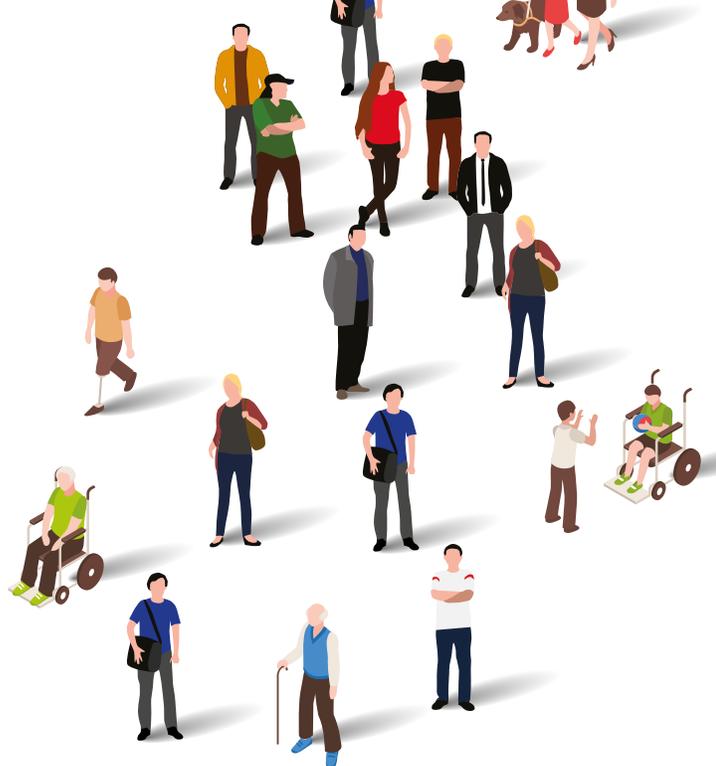
Lévis (Québec)

G6W 7W9

418 835-4960

[ville.levis.qc.ca](http://ville.levis.qc.ca)

La version électronique de ce document est accessible sur le site Web de la Ville de Lévis ([ville.levis.qc.ca](http://ville.levis.qc.ca)) sous l'onglet « Développement social et communautaire ».



---

# TABLE DES MATIÈRES

<b>MOT DU MAIRE</b>	4
<b>MOT DE LA PRÉSIDENTE</b>	5
<b>MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL</b>	6
<b>LES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE</b>	7
<b>INTRODUCTION</b>	8
<b>LA GOUVERNANCE</b>	9
<b>LES FONDEMENTS DU PLAN D'ACTION</b>	10
<b>LES PLANS ANNUELS DE DÉPLOIEMENT</b>	12
<b>LES ACTIONS</b>	
Axe 1 : La mobilité des personnes	14
Axe 2 : L'habitation et le milieu de vie	16
Axe 3 : Le développement de quartiers à échelle humaine	20
Axe 4 : L'action communautaire et la cohésion sociale	22
Axe 5 : Le développement et l'épanouissement des personnes	24
<b>CONCLUSION</b>	27
<b>REMERCIEMENTS</b>	28



---

# MOT DU MAIRE

**GILLES  
LEHOULLIER**  
Maire de Lévis

Le 28 janvier 2019, la Ville de Lévis adoptait sa première Politique de développement social et communautaire. Ayant pour thème « Ensemble vers une qualité de vie encore meilleure à Lévis », cette politique rassembleuse et innovatrice traduit toute notre ambition à atteindre de nouveaux sommets dans ce domaine.

Aujourd'hui, je suis fier de vous présenter le Plan d'action de développement social et communautaire 2020-2030 : Au cœur du courant Lévis. En continuité avec la Politique, ce plan d'action donne suite à notre engagement et confirme notre volonté d'agir pour le mieux-être de la population lévisienne.

Directement inspiré des solutions émises par les acteurs de la communauté, ce plan d'action nous conduira à des résultats concrets qui répondent aux préoccupations et aux attentes des Lévisiennes et des Lévisiens, et plus spécifiquement des personnes ayant des besoins particuliers. Il s'agit là de notre motivation première de vouloir toujours faire mieux pour notre population.

La réussite de ce plan nous appartient collectivement puisque plusieurs de ses actions requièrent des partenariats pour pouvoir être réalisées. Je fais donc appel à la collaboration des différents acteurs de notre milieu tels que les organismes communautaires, les organisations publiques, les entreprises, l'administration municipale ainsi que les citoyennes et les citoyens, afin de soutenir sa mise en œuvre, et, ainsi, faire de ce premier plan d'action en développement social et communautaire un succès.

Je suis convaincu qu'en unissant nos forces, en étant déterminés et en nous engageant, nous renforcerons l'ADN de notre communauté. Je souhaite que tout un chacun embarque dans ce mouvement d'entraide et de coopération qui se propage sur notre territoire et qu'ensemble, nous fassions rayonner toute la richesse et le haut potentiel d'une ville inclusive, solidaire et mobilisatrice.

Le conseil municipal se joint à moi pour remercier les membres de la Commission consultative de développement social et communautaire, les employés municipaux ainsi que les partenaires qui ont contribué, de près ou de loin, à la conception de ce plan. Ils sont des ressources essentielles dont l'expérience et l'expertise permettent d'améliorer nos interventions.



---

# MOT DE LA PRÉSIDENTE

**AMÉLIE  
LANDRY**

Présidente de la Commission consultative de développement social et communautaire et conseillère municipale, district Bienville

Depuis la création de la Commission consultative de développement social et communautaire, ses membres travaillent sans relâche afin de bien outiller la Ville de Lévis et l'aider à prendre les meilleures décisions possible en matière de développement social et communautaire. Après plus de trois ans de travail, de réflexion et de démarches de consultation en tous genres, les membres de la Commission et moi-même sommes fiers de vous présenter le premier Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire de la Ville de Lévis.

Au fil des ans, notre municipalité a posé de nombreux gestes pour que nos citoyennes et nos citoyens vivent dans une communauté au sein de laquelle ils peuvent s'épanouir en toute sécurité. Je suis déterminée à poursuivre le travail, de concert avec nos partenaires, pour faire en sorte que Lévis soit encore plus inclusive et solidaire, encore plus accueillante et bienveillante.

Comme conseillère municipale, j'ai la chance de côtoyer des personnes de tout horizon et chaque fois, ces moments privilégiés me permettent de constater à quel point chacune d'elles est unique en raison de son parcours de vie. Les prochaines années s'annoncent donc prometteuses. Grâce à la mobilisation de nos partenaires, nous irons encore plus loin dans notre engagement envers les Lévisiennes et les Lévisiens, mais surtout, envers les personnes en situation de vulnérabilité et celles ayant des particularités.

C'est à l'image de cet effort collaboratif et participatif que je souhaite travailler, avec mes collègues du conseil de la Ville, à la poursuite de notre mission et à la concrétisation des actions retenues. Avec ce plan d'action, la Ville de Lévis se projette dans un rôle de leader et se positionne comme un important acteur de changement social. Je tiens d'ailleurs à remercier tout ceux et celles qui ont déjà choisi de prendre part à ce mouvement collectif avec nous et qui, par leurs nouvelles actions, si petites soient-elles, contribuent à faire la différence.



---

# MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

**SIMON ROUSSEAU**  
Directeur général

À l'issue de ce grand travail collaboratif entre la Ville et les partenaires du milieu, un premier plan d'action de développement social et communautaire a été conçu. Ce plan d'action, qui nous encourage à bâtir une ville toujours plus humaine, donne suite à notre engagement à assurer un leadership mobilisateur et confirme notre volonté d'agir pour le mieux-être de la population lévisienne et de certains groupes de personnes en situation de vulnérabilité.

Notre intention est ferme, réelle et sincère ; assurer une qualité de vie et favoriser l'épanouissement des citoyennes et des citoyens de tout âge et de toute condition. Nous y parviendrons grâce à une gestion toujours plus efficiente de nos services municipaux et au dévouement de tous les équipiers qui œuvrent à cette mission avec cœur. C'est d'ailleurs avec enthousiasme que j'observe déjà l'avancée de nos travaux et je tiens d'ailleurs à les remercier chaleureusement du travail effectué jusqu'à présent, mais aussi, pour celui qu'ils s'appêtent à réaliser par l'entremise de ce plan d'action.

Nous pouvons, à juste titre, être fiers du chemin déjà parcouru, mais la route est encore longue, car il s'agit d'un projet ambitieux. Dans le respect de nos capacités, nous maintiendrons le cap avec, comme principales ressources, notre conviction de pouvoir faire plus, mieux et autrement, ainsi que notre motivation à relever ce défi. Conséquemment, l'actualisation de ce plan d'action sera sous la gouverne de la Direction générale qui verra à assurer les liaisons nécessaires et l'atteinte des résultats ciblés.

D'ailleurs, je suis convaincu que notre vision inspirante ainsi que nos valeurs d'excellence, d'innovation et d'esprit d'équipe, partagées par tous les employés de la Ville, nous aideront à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

# LES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

---

## ÉLUS MUNICIPAUX

**Amélie Landry**, présidente de la Commission consultative et conseillère municipale, district Bienville

**Brigitte Duchesneau**, conseillère municipale, district Saint-Romuald

**Réjean Lamontagne**, conseiller municipal, district Saint-Rédempteur

---

## REPRÉSENTANTS DU MILIEU

### Communautaire

#### JEUNESSE (2)

**Richard Bégin**, directeur, Centre aide et prévention jeunesse

**Cathie Desmarais**, codirectrice générale, Trajectoire Emploi

#### FAMILLE (2)

**Pascal Brulotte**, directeur général, Patro de Lévis

**Anick Campeau**, directrice, Maison de la famille Chutes-Chaudières

#### FEMMES (2)

**Lise Aubin**, directrice, Centre femmes l'Ancre

**Sylvie Bernatchez**, directrice, La Jonction pour elle

#### PERSONNES ÂNÉES (2)

**Martine Rodrigue**, directrice, Association québécoise des droits des retraités

**Danièle Savard**, représentante, Club de l'amitié de Charny et représentante régionale du Club FADOQ

#### PERSONNES AYANT UN HANDICAP (2)

**Marie-Pier Noreau**, directrice du développement, Société Grand Village

**Amélie Richard**, directrice, Association régionale pour le loisir des personnes handicapées Chaudière-Appalaches

#### PERSONNES VIVANT EN SITUATION DE PAUVRETÉ (2)

**Caroline Parent**, directrice, Service d'entraide de Breakeyville

**Caroline La Fontaine**, directrice, Comptoir Le Grenier

#### PERSONNES IMMIGRANTES (1)

**Guillaume Boivin**, directeur général, Le Tremplin, Centre pour personnes immigrantes et leurs familles

---

## REPRÉSENTANTS DE LA VILLE

**Mylène Bédard**, co-chargée de projet et conseillère en développement social et communautaire, Direction de la vie communautaire

**François Bilodeau**, directeur de projet et directeur adjoint à la vie communautaire, Direction de la vie communautaire

**Alain Carpentier**, conseiller en développement, Direction du développement économique et de la promotion

**François Dubé**, directeur adjoint, opération et relève, Service de police

**Barbra Tremblay**, chargée de projet, secrétaire de la Commission et chef du Service du développement social et communautaire, Direction de la Vie communautaire

---

### AUTRES CLIENTÈLES ET SECTEURS D'INTERVENTION

**Thierry Durand**, directeur général, Convergence action bénévole

**Érick Plourde**, directeur général, Corporation de développement communautaire

**Ann Robitaille**, directrice, Aux Quatre Vents

**Édith St-Hilaire**, directrice, Association coopérative d'économie familiale

---

### Éducation

**Lucie Laflamme**, vice-rectrice au campus de Lévis et à la planification, Université du Québec à Rimouski

---

### Emploi

**Yvan Nadeau**, directeur, Centre local d'emploi du Littoral, de Sainte-Croix et de Saint-Lazare

---

### Paramunicipal

**Jean-François Carrier**, directeur général, Société de transport de Lévis

**François Roberge**, directeur général, Office municipal d'habitation

---

### Philanthropie

**Nancy Charland**, vice-présidente au développement social, Centraide Québec et Chaudière-Appalaches

---

### Santé et services sociaux

**Marie-Noëlle Lavoie**, coordonnatrice des services de promotion de la santé et prévention — Centre intégré de santé et de services sociaux Chaudière-Appalaches

---

# INTRODUCTION

Au début des années 2000, dans le cadre des fusions municipales, le gouvernement du Québec introduisait dans la charte de chacune des grandes villes du Québec l'obligation de produire un plan relatif au développement de son territoire, lequel prévoit notamment les objectifs poursuivis par la ville en matière de développement communautaire, économique, social et culturel. Ainsi, la nouvelle Ville de Lévis entreprit le virage exigé, bien consciente du défi qu'elle devait relever pour s'approprier et assumer convenablement les différents éléments de la compétence municipale en matière de développement social.

Forte de son dynamisme et de sa vitalité, la Ville de Lévis a multiplié ses efforts et réalisé de nombreuses actions afin de renforcer ce qui figure aujourd'hui parmi les principaux piliers de son développement ; le développement social. Les efforts investis pour créer des conditions de bien-être et de qualité de vie pour la communauté ont été bénéfiques, mais la portée de l'intervention de la municipalité dans ce domaine demeure limitée. Or, ce plan d'action de développement social et communautaire a été produit avec la certitude que la Ville ne peut agir seule en réponse aux besoins de la population. D'abord, parce que plusieurs déterminants de la qualité de vie n'entrent pas dans les champs de compétences qui lui sont reconnus, mais, aussi, parce qu'elle ne possède pas tous les savoirs requis.

À l'évidence, la Ville est un acteur privilégié, voire incontournable, du développement social. Elle constitue un levier essentiel pour une contribution efficace à l'essor de la communauté. Mais elle ne porte qu'une part de

cette responsabilité. L'apport des différents partenaires des secteurs de la santé et des services sociaux, du communautaire, de l'éducation, du développement local et de l'emploi est tout aussi important, car c'est ensemble qu'il est possible de réaliser des changements structurants et durables assurant un quotidien de qualité et un meilleur avenir pour tous.

En 2016, par la constitution de la Commission consultative de développement social et communautaire, la Ville de Lévis confirmait sa volonté de travailler de concert avec les diverses parties prenantes afin que sa première politique en la matière soit représentative de la collectivité et façonnée à l'image des Lévisiennes et des Lévisiens. À présent, par ce plan d'action, elle s'engage à contribuer activement aux efforts communs de développement social et communautaire avec la perspective de répondre aux besoins prioritaires des citoyennes et des citoyens. Ainsi, ce plan assure des interventions alignées sur les besoins et les réalités de la population lévisienne et plus particulièrement des personnes en situation de vulnérabilité et des personnes ayant des particularités.

Ce plan d'action, qui prend ancrage dans la [Politique de développement social et communautaire](#) adoptée en 2019, s'appuie sur les conclusions d'une démarche de consultation ainsi que sur les connaissances et l'expertise de nombreux acteurs clés de la communauté et de l'organisation municipale. Sommairement, il s'échelonne sur une période de dix ans et couvre les années 2020-2030. Il comporte un ensemble de mesures structurantes et de moyens d'action concrets destinés à l'atteinte des objectifs de la Politique et à l'actualisation de sa stratégie de développement.

# LA GOUVERNANCE

Convaincue de l'importance de ce plan d'action pour améliorer la qualité de vie des Lévisiennes et des Lévisiens, notamment des personnes en situation de vulnérabilité et des personnes ayant des particularités, la Ville a mis en place une structure de gouvernance visant à assurer le déploiement optimal du plan d'action. Relevant du Conseil municipal, les instances composant cette structure de gouvernance tiennent les rôles et responsabilités suivants :

## COMITÉS ET COMMISSIONS DE LA VILLE

Ces instances veillent à la cohérence et à l'adéquation de leurs orientations et de leurs travaux avec ceux du plan d'action.

## COMMISSION CONSULTATIVE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Cette instance assure une fonction de recommandation et de vigie concernant la mise en œuvre de ce plan d'action. Elle participe activement à l'élaboration des plans annuels de déploiement et répond de toutes questions relatives au développement social et communautaire pour lesquelles elle est interpellée.

## CONSEIL DE VILLE

Il prend acte, analyse et entérine les recommandations de la Commission consultative et veille au bon avancement des travaux.

## DIRECTION GÉNÉRALE

Elle a la responsabilité de la mise en œuvre du plan d'action ainsi que du développement et du suivi des mesures prévues dans ce plan. Elle assure les liaisons nécessaires et l'atteinte des résultats ciblés.

## DIRECTIONS ET SERVICES MUNICIPAUX

Ils assurent la mise en œuvre des actions sous leur responsabilité et contribuent à la réalisation des actions pour lesquelles leur soutien et leur implication sont attendus.

## DIRECTION DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Elle oriente et supervise l'ensemble de la démarche et rend compte de l'état d'avancement du plan d'action. Elle est responsable d'analyser, d'évaluer et de formuler des recommandations à la Direction générale concernant l'état d'avancement des actions. Elle assume un rôle de réseautage et d'influence pour accompagner la démarche, mobilise les acteurs clés et assure le démarchage pour soutenir la réalisation du plan d'action. Elle coordonne les actions des groupes de travail. Elle est responsable de la mise en place et du suivi du système d'évaluation du Plan d'action dans le but d'enrichir et de favoriser des apprentissages tout au long de sa mise en œuvre.

## GROUPES DE TRAVAIL

Ils émettent des avis et font des propositions sur les actions du Plan d'action à déployer en collaboration et en favorisent la mise en œuvre. Les groupes de travail réunissent des collaborateurs internes et externes qui apportent une contribution par leurs idées, expertises et expériences.

### SCHÉMA DE LA GOUVERNANCE



---

# LES FONDEMENTS DU PLAN D'ACTION

Ce plan d'action a pour but premier de répondre aux objectifs de la Politique de développement social et communautaire de la Ville de Lévis. De fait, l'objectif fondamental poursuivi est d'améliorer la qualité de vie de la population lévisienne et d'assurer une meilleure réponse aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité et de celles ayant des particularités.

## LES COMPOSANTES DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

Le plan d'action s'articule autour des composantes de la stratégie de développement de la Politique de développement social et communautaire. Dans son ensemble, il contient :

- des réponses aux cinq besoins fondamentaux des individus ;
- des initiatives pour tous les groupes de population;
- des mesures préventives ainsi que des mesures d'intervention ;
- des actions à visée universelle et adaptées aux réalités de certains groupes ou milieux.

## LES GROUPES DE POPULATION CIBLÉS

La justice sociale est l'une des cinq valeurs mises de l'avant dans la Politique de développement social et communautaire. Elle appuie le principe que les droits sociaux et les devoirs des Lévisiennes et des Lévisiens, au sein de la collectivité, tiennent compte de leur condition et de leur situation personnelle. C'est pourquoi, dans le cadre de ce plan d'action, les interventions de la Ville se construisent autour de mesures destinées aux groupes de population les plus vulnérables et, donc, modulées en regard de facteurs générateurs d'inégalité tels que le handicap, l'âge, le genre, l'origine ethnique, le statut socioéconomique, la situation géographique, etc.

## DES SOLUTIONS PROPOSÉES PAR LES PARTIES PRENANTES

Les consultations publiques réalisées dans le cadre du processus d'élaboration de la Politique de développement social et communautaire ont permis d'entendre le point de vue des citoyennes et des citoyens sur la qualité de vie à Lévis ainsi que sur les enjeux jugés prioritaires. Bien que cela ne fasse pas partie des objectifs initiaux, ces consultations ont permis de recueillir des idées de solutions répondant à leurs principales préoccupations. Ces suggestions et ces pistes d'action s'additionnent à celles recommandées par de nombreux acteurs municipaux et de la communauté lors, notamment, d'un forum de consultation et d'échange, de rencontres de groupes d'experts et par l'intermédiaire de sondages en ligne. Toutes ces réflexions et tous ces dialogues autour des meilleures options guident les choix d'action à mettre en œuvre.



---

# LES PLANS ANNUELS DE DÉPLOIEMENT

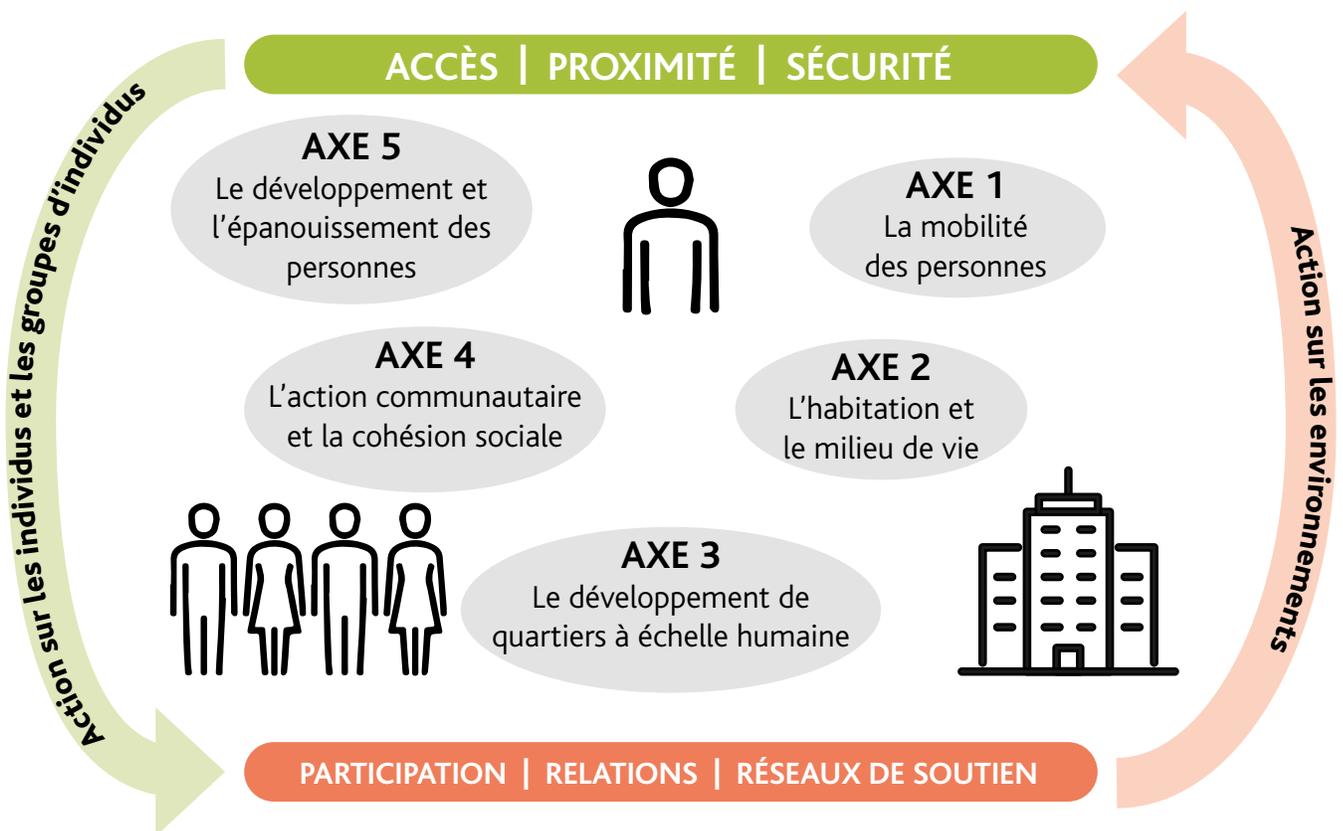
Le plan d'action inclut l'ensemble des solutions que la Ville entend déployer au cours des dix prochaines années pour favoriser l'atteinte de ses objectifs. En soit, il constitue un portefeuille de projets aligné avec la stratégie de développement de la Politique de développement social et communautaire.

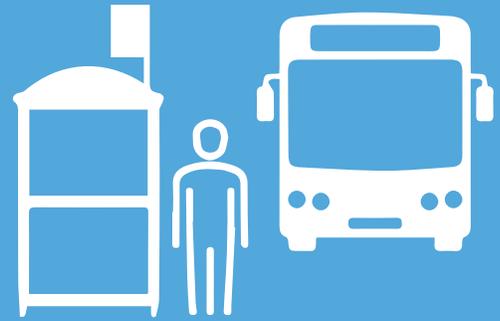
Pour assurer le déploiement logique et équilibré de ces actions, une certaine séquence chronologique doit être respectée et l'adoption d'une démarche agile est requise. En effet, déployer les bons projets au bon moment impose de rester à l'affût des réalités changeantes, d'être à l'écoute des attentes et préoccupations actuelles de la population

et de savoir saisir les opportunités qui se présentent. Cela implique également de mesurer la faisabilité des projets en regard notamment de leur complexité, des risques associés, des probabilités de partenariat, du niveau d'effort à fournir et de la disponibilité des ressources humaines et financières.

Ainsi, de concert avec les membres de la Commission consultative, la Ville réalisera un plan annuel de déploiement permettant adaptabilité, flexibilité et réactivité. Cet exercice annuel permettra aussi de veiller à une répartition équitable des actions à travers les cinq axes d'intervention de la Politique ainsi qu'auprès des différents groupes de population vulnérables.

# LES AXES D'INTERVENTION





# AXE 1

## LA MOBILITÉ DES PERSONNES

---

Faire en sorte que chaque personne puisse utiliser les modes de transport qui conviennent à ses besoins et à sa réalité, de manière sécuritaire.

Par les actions suivantes, la Ville de Lévis entend améliorer l'accessibilité au transport en commun et au transport actif ainsi qu'optimiser les actions relatives à la sécurisation des déplacements actifs. La mise en place de projets tels que la création d'un axe structurant de desserte en transport en commun sur le boulevard Guillaume-Couture et sur la route des Rivières, l'ajout d'une piste utilitaire de transports alternatifs, de même que le déploiement de liens de transport en commun dans tous les quartiers, permettront l'atteinte de ces objectifs. Les projets visant une meilleure interconnexion du transport en commun entre Lévis et Québec figurent également parmi les initiatives favorisant la mobilité des personnes.

## 1. Faciliter l'accès à un transport abordable pour les personnes en situation de vulnérabilité ou ayant des particularités

- Contribuer à l'élaboration et au déploiement d'un projet pilote de tarification sociale du transport en commun
- Bonifier l'offre existante d'équipements facilitant les déplacements à vélo (p. ex., : bornes d'entretien de vélos en libre-service, stationnements pour vélos, etc.)
- Promouvoir l'utilisation d'une application coopérative de covoiturage dédiée à la population lévisienne et propulsée par un organisme à but non lucratif
- Soutenir le développement de mesures visant à faciliter l'utilisation du transport collectif par les personnes âgées et les personnes handicapées
- Mettre en place une table de concertation en matière de transport afin d'élaborer des solutions communes pour les clientèles et les milieux ciblés

## 2. Faciliter l'accès aux services de transport adapté

- Contribuer à la mise en œuvre du Plan d'accessibilité universelle 2015-2024 de la Société de transport de Lévis

## 3. Faciliter les déplacements actifs et utilitaires en milieu urbain

- Créer un axe structurant de desserte en transport en commun sur le boulevard Guillaume-Couture jusqu'à la route des Rivières ainsi que dans les quartiers
- Renforcer l'interconnexion du transport en commun entre Lévis et Québec
- Évaluer la nécessité, la pertinence et la faisabilité d'un système de vélos électriques, de trottinettes électriques et de triporteurs en libre-service, ou en location, pour les personnes en situation de vulnérabilité
- Élaborer un plan de mobilité durable intégrant les principes de développement social et d'accessibilité universelle et favorisant les transports actifs et collectifs
  - Poursuivre le développement des réseaux cyclables et piétonniers
  - Élaborer et mettre en œuvre un plan directeur du réseau cyclable
  - Élaborer et mettre en œuvre un plan directeur du réseau piétonnier
  - Bonifier le schéma d'aménagement et de développement afin d'y renforcer les intentions d'aménagement visant la mobilité durable et le développement social
- Élaborer et mettre en application une politique de déneigement des trottoirs et des abris-bus intégrant les principes de développement social et d'accessibilité universelle

## 4. Assurer la présence d'infrastructures sécuritaires pour les personnes qui utilisent les transports actifs

- Établir un mécanisme de collaboration entre le Centre de service à la clientèle (CSAC) et les organismes du milieu contribuant à l'identification et au signalement de situations pouvant être source potentielle de danger pour les personnes utilisant le transport actif
- Suite à l'analyse d'opportunité et de faisabilité, implanter des rues conviviales et des vélorues en tenant compte des principes de développement social et d'accessibilité universelle
- Déployer des mesures visant à sensibiliser les utilisateurs des pistes cyclables au bon partage de celles-ci et à clarifier les bons comportements à adopter selon le mode de déplacement utilisé
- Bonifier le Plan d'action sur la sécurité routière et poursuivre la sensibilisation auprès de la population, incluant des mesures adaptées aux groupes ciblés

## 5. Sensibiliser la population à l'importance du partage de la route et promouvoir les bons comportements, la courtoisie et le civisme sur les routes

- Déployer des actions éducatives adaptées aux divers groupes d'usagers de la route
- Mettre en place des mesures de renforcement positif pour inciter les différents usagers de la route à adopter les bonnes conduites de sécurité routière

## 6. Favoriser la mise en place de mesures et d'aménagements favorisant la sécurisation des intersections et des traversées pour piétons et cyclistes

- Élaborer et mettre en œuvre une politique de priorisation de réfection et de construction des trottoirs qui intègre les principes de développement social et d'accessibilité universelle
- Instaurer un protocole d'entente pour l'installation et l'entretien des feux sonores et établir une procédure assurant son actualisation constante



# AXE 2

## L'HABITATION ET LE MILIEU DE VIE

---

Faire en sorte que chaque personne  
puisse vivre dans un environnement sain  
et propice à une vie épanouie

Par les actions suivantes, la Ville de Lévis entend favoriser le développement de logements diversifiés répondant aux besoins et aux réalités des différents sous-groupes de population et assurer le maintien de milieux de vie agréables, harmonieux et sécuritaires. L'élaboration d'une stratégie de développement du logement social, abordable et de qualité, et de son plan d'action figure parmi les mesures structurantes qui favoriseront l'atteinte de ces objectifs.

## 1. Accroître l'accessibilité au logement abordable

- Élaborer une stratégie de développement du logement social, abordable et de qualité ainsi qu'un plan d'action, sur la base des recommandations formulées pour chacune des mesures envisagées. Selon les résultats d'une analyse de faisabilité ou de besoins :
  - Soutenir l'implantation d'un bureau de placement en cohabitation ou colocation (bail solidaire) offrant un service de jumelage personnalisé
  - Se doter d'une stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels comprenant des pratiques de zonage inclusif
  - Soutenir la construction de logements abordables cadrant dans le Plan de développement de la ville et pouvant bénéficier d'opportunités de financement telles que le Fonds national de co-investissement pour le logement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)
  - Soutenir l'acquisition de multilogements de cinq (5) unités et plus destinés à du logement abordable et communautaire et cadrant dans le plan de développement de la Ville
  - Soutenir la rénovation/réparation de maisons de chambres (de cinq chambres et plus) ou d'immeubles locatifs (de cinq logements ou plus) destinés au logement abordable et cadrant dans le plan de développement de la Ville
- Soutenir la mise en place d'un guichet d'accès unique (liste d'attente unifiée) pour l'obtention d'un logement subventionné
- Soutenir l'Office municipal d'habitation de Lévis dans sa démarche d'alléger et de diffuser la procédure pour l'obtention d'un logement à loyer modique
- Contribuer à faire connaître l'offre de logements sociaux et abordables disponibles

## 2. Contribuer à l'entretien, à la salubrité et à la sécurité des logements et des immeubles

- Selon les résultats d'une analyse de faisabilité ou de besoins :
  - Se doter d'un règlement municipal sur les conditions de location de chambres
  - Établir un processus de certification des maisons de chambres et pensions privées (incluant une procédure de renouvellement du certificat)
  - Soutenir la création d'un réseau de propriétaires privés qui acceptent une clientèle en situation de vulnérabilité, ou ayant des particularités, dans le but de créer un bassin de logements abordables de qualité
  - Mobiliser des acteurs de la communauté afin de mettre en place une entente intersectorielle pour de l'accompagnement et du soutien aux personnes en situation de vulnérabilité vivant en colocation ou en cohabitation
  - Soutenir les projets issus de la communauté qui visent à offrir de l'accompagnement et du soutien aux personnes en situation de vulnérabilité vivant en colocation ou en cohabitation

## 3. Accroître l'accessibilité à des logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite

- Publiciser les programmes gouvernementaux soutenant le développement et la rénovation de logements abordables ou d'infrastructures accessibles

## 4. Faciliter l'accession à la propriété privée ou collective

- Évaluer la possibilité de mettre sur pied un programme d'accès à une première propriété pour les groupes de la population ciblés

## 5. Soutenir l'intégration des nouveaux arrivants

- Faire connaître l'offre de logements disponibles auprès des personnes immigrantes et créer des outils favorisant la connaissance des règles et coutumes sur la location de logements
- Maintenir des activités d'accueil et d'échanges interculturelles telles que l'édition annuelle de la Fête de la diversité culturelle



## 6. Soutenir le développement de contextes propices à des interactions positives et à une cohabitation harmonieuse

- Participer à la mise en place de mesures d'intervention en prévention et en résolution de conflits de voisinage
- Implanter un projet de médiation citoyenne en lien avec la consommation de cannabis et autres cas de nuisance

## 7. Encourager le développement de la solidarité entre voisins et de relations de bon voisinage

- Évaluer la possibilité de déployer l'approche Voisins solidaires dans la municipalité et définir le cadre de soutien aux initiatives citoyennes
- Participer activement à l'initiative la Fête des voisins propulsée par le Carrefour Action Municipale et Familles (CAMF)

## 8. Consolider le sentiment de sécurité des citoyennes et des citoyens

- Promouvoir les programmes conçus pour servir, sécuriser et veiller sur les citoyennes et les citoyens en situation de vulnérabilité (Programme PAIR, Secours adapté, Texto 911, 811, 211, proches aidants, etc.)
- Poursuivre l'intervention menée pour équiper les bâtiments municipaux ciblés d'un défibrillateur externe visible et facile d'accès ainsi que les modalités d'application
- Établir un mécanisme de collaboration entre le CSAC et les organismes communautaires qui contribuent à l'identification et au signalement de situations générant un sentiment d'insécurité chez les individus

## 9. Développer de nouvelles approches en matière d'intervention et de protection des personnes vulnérables ou ayant des besoins particuliers

- Mettre en place un programme d'adaptation de la cour municipale de Lévis pour des clientèles particulières
- Déployer le Programme de mesures de rechange général qui vise à permettre le recours à des mesures de rechange à l'endroit d'une personne majeure à qui une infraction est imputée plutôt que l'application des mesures judiciaires prévues au Code criminel
- Réviser les programmes de prévention du Service de police par l'adaptation ou l'ajout de mesures spécifiques pour certains groupes de la population
- Développer et bonifier les programmes de prévention et d'éducation du Service incendie par l'adaptation ou l'ajout de mesures spécifiques pour certains groupes de population (p. ex., Secours adapté, etc.)
- Renforcer le modèle de police citoyenne en bonifiant les interventions qui rapprochent la police de la population
- Développer et implanter des modèles d'interventions policières adaptées aux personnes en situation de vulnérabilité ou aux personnes ayant des particularités
- Identifier les situations problématiques nécessitant un travail en réseau et une action conjointe des différents partenaires et mettre en place des trajectoires d'intervention ou des protocoles de collaboration intersectorielle ainsi qu'un mécanisme pour les maintenir effectives

*« Une vision sans action n'est qu'un rêve.  
L'action sans la vision ne mène nulle part.  
Une vision accompagnée de l'action peut  
changer le monde. »*

**- Loren Eiseley**



# AXE 3

## LE DÉVELOPPEMENT DE QUARTIERS À ÉCHELLE HUMAINE

---

Faire en sorte que chaque personne puisse développer un sentiment d'appartenance à l'égard de sa communauté et se sentir partie intégrante de celle-ci.

Par les actions suivantes, la Ville de Lévis entend dynamiser et faire rayonner les quartiers, favoriser l'accessibilité aux commerces et services de proximité et rendre les espaces verts urbains plus conviviaux. Des initiatives telles que la mise en œuvre des Plans particuliers d'urbanisme (PPU) et l'élaboration d'une politique environnementale et d'un plan d'actions environnementales contribueront à l'atteinte de ces objectifs.

## 1. Soutenir l'implantation de commerces et de services diversifiés répondant aux besoins de base dans les noyaux de proximité

- Mettre en œuvre la stratégie de développement commercial incluant la mise en place de mesures incitatives pour les commerces et services de proximité situés dans les communautés ciblées
- Poursuivre les efforts de développement de commerces et de services de proximité sous forme d'entreprise d'économie sociale, notamment dans les communautés ciblées
- Poursuivre la mise en place des mesures favorisant l'approvisionnement de la Ville auprès des entreprises d'économie sociale

## 2. Favoriser le développement, à l'échelle des quartiers, de lieux de rassemblement aménagés, animés et accessibles à tous

- Soutenir la réalisation d'aménagements transitoires (places éphémères) dans des espaces publics qui sont appropriés au réaménagement permanent
- Contribuer à l'animation d'espaces publics situés dans les différents quartiers de la ville
- Renouveler les bibliothèques pour en faire des centres de services à la communauté

## 3. Soutenir, promouvoir et valoriser les initiatives collectives et durables à l'échelle des quartiers

- Soutenir la promotion d'opportunités d'implication bénévole dans la communauté lévisienne et valoriser les réalisations découlant de cette implication
- Agir comme agent de liaison entre les initiatives collectives émergentes et les ressources du milieu

## 4. Favoriser et soutenir l'expression artistique et culturelle à l'échelle des quartiers.

- Soutenir la création de places et de moments dédiés à l'expression artistique et culturelle
- Soutenir la mise en œuvre d'une programmation d'activités artistiques ou culturelles accessibles, à l'échelle des quartiers, adaptées aux différents groupes de la population

## 5. Protéger et mettre en valeur la richesse et la diversité des patrimoines locaux ainsi que les forces des quartiers

- Soutenir les démarches de préservation et de développement de l'identité des quartiers ainsi que leur mise en valeur
- Actualiser le volet « Le patrimoine et l'histoire » du plan d'action de la Politique culturelle

## 6. Soutenir la mise en œuvre d'initiatives contribuant à la revitalisation des secteurs traditionnels

- Sous réserve des fonds disponibles, saisir les opportunités de subventions visant à restaurer et entretenir les bâtiments patrimoniaux dans les secteurs traditionnels
- Mettre en œuvre les plans particuliers d'urbanisme (PPU) dans une approche de collaboration avec le milieu, en y intégrant les principes de développement social et d'accessibilité universelle.

## 7. Soutenir le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine

- Élaborer et mettre en œuvre un plan de développement de jardins communautaires ou collectifs
- Soutenir des initiatives contribuant au maintien et au développement de l'agriculture urbaine

## 8. Favoriser l'aménagement d'espaces verts aux ambiances variées et adaptés à différents groupes d'utilisateurs

- Élaborer une politique environnementale et un plan d'actions environnementales qui tiennent compte des principes du développement social et qui renforcent la mise en place de conditions favorables aux personnes en situation de vulnérabilité ou ayant des particularités
- Réaliser un portrait et une analyse permettant d'identifier les lieux et les mesures d'intervention prioritaires dans les parcs (sites et équipements) en intégrant les principes de développement social et d'accessibilité universelle
- Élaborer et mettre en œuvre un plan annuel d'intervention dans les parcs intégrant des mesures d'accessibilité universelle
- Soutenir des initiatives contribuant au maintien et au développement d'espaces verts urbains
- Attribuer des vocations à certains parcs et espaces verts en fonction des besoins et des intérêts de la population



# AXE 4

## L'ACTION COMMUNAUTAIRE ET LA COHÉSION SOCIALE

---

Faire en sorte que chaque personne puisse bénéficier de soutien et de solutions collectives et solidaires en réponse à leurs besoins.

Par les actions suivantes, la Ville de Lévis entend soutenir les organismes communautaires dans l'accomplissement de leur mission globale et renforcer les liens sociaux entre les individus, leurs communautés et leurs territoires. Ces objectifs se réaliseront notamment grâce à la révision de la Politique de soutien aux organismes reconnus par la Ville et l'actualisation du Plan de développement de la participation sociale.

## 1. Soutenir les initiatives du milieu visant à briser l'isolement et à renforcer les réseaux de soutien social

- Élaborer un cadre de soutien pour la mise en œuvre d'initiatives structurantes et d'intérêt collectif visant à briser l'isolement et à développer un réseau de soutien
- Consolider l'offre d'activités et de conférences / formations qui est proposée par les bibliothèques, et destinée à la population, contribuant à briser les barrières de l'isolement

## 2. Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle

- Lorsque requis, mettre en place des mesures favorisant l'adhésion d'une communauté à l'arrivée d'un projet de logements sociaux ou abordables et à des projets communautaires
- Élaborer un cadre de soutien pour la mise en œuvre d'initiatives structurantes qui amènent des individus appartenant à différentes générations à collaborer
- Élaborer un cadre de soutien pour la mise en œuvre d'initiatives structurantes qui visent l'accueil, l'intégration et la valorisation de la différence et de la diversité

## 3. Maintenir et accroître la concertation et la collaboration entre la Ville, les organismes communautaires et les différents partenaires du développement social

- Participer aux travaux de mise en place d'une approche territoriale intégrée (ATI) en développement social et communautaire sur le territoire de Lévis
- Faciliter la mise en relation des acteurs du développement social et communautaire partageant des missions communes ou ayant des projets communs.
- Mettre en place un comité de partenaires ayant une action philanthropique afin de concerter les efforts de contribution au développement social et communautaire

## 4. Soutenir le développement du bassin de bénévoles et collaborer aux actions qui favorisent la rétention des bénévoles

- Contribuer activement à l'élaboration et à l'actualisation d'un plan de développement de la participation sociale à Lévis
- Contribuer à la diffusion des opportunités de participation sociale (bénévolat) proposées par des organismes lévisiens reconnus
- Instaurer, à la Ville de Lévis, un programme de reconnaissance et d'engagement bénévole incluant les initiatives de bénévolat des employés municipaux auprès d'organismes lévisiens

## 5. Soutenir équitablement les actions et les projets des organismes communautaires reconnus par la Ville par ses diverses formes de soutien

- Déployer le programme municipal IPC (Indice de présence aux citoyens) qui consiste à mettre à contribution les équipes du Service de sécurité incendie dans les activités communautaires d'organismes lévisiens
- Sous réserve des sommes remises à la Ville de Lévis dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement des territoires, poursuivre l'attribution d'aides financières pour des projets structurants améliorant les milieux de vie (PSPS)
- Réviser la Politique de soutien aux organismes reconnus par la Ville dans une perspective d'optimisation du soutien offert
- Contribuer à la reconnaissance et au rayonnement d'acteurs de la communauté qui soutiennent le développement social et communautaire à Lévis
- Saisir les opportunités de soutien financier provenant de diverses instances et les diffuser aux organismes reconnus par la Ville
- Sous réserve des fonds disponibles et des critères d'attribution des sommes, agir comme effet de levier financier pour des projets de partenaires soutenant la réalisation d'actions prévues au plan d'action de la Politique de développement social et communautaire
- Coordonner les travaux assurant le développement de projets en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire lévisien et s'inscrivant dans le cadre de la mesure 11 du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS)

## 6. Soutenir la diffusion de l'information sur les ressources et services communautaires auprès de la population

- Contribuer à l'amélioration, à la consolidation et à la promotion du Centre d'information et de référence 211 Québec et Chaudière-Appalaches
- Offrir aux organismes reconnus des possibilités de diffusion des services, des événements et des activités qu'ils offrent à la population lévisienne
- Former des employés municipaux sur les attitudes et les gestes à adopter face à des citoyennes et des citoyens en situation de vulnérabilité ou ayant des besoins particuliers ainsi que sur les services offerts par les ressources du milieu
- Adapter les outils de communication municipaux ciblés pour informer les nouveaux arrivants issus de l'immigration
- Implanter des mesures ou des outils ayant pour but de soutenir l'installation et l'intégration des nouveaux arrivants



# AXE 5

## LE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉPANOUISSEMENT DES PERSONNES

---

Faire en sorte que chaque personne puisse s'épanouir et exprimer son plein potentiel.

Par les actions suivantes, la Ville entend améliorer l'accessibilité à l'information, aux activités, aux programmes et aux services, aux lieux et équipements, favoriser l'intégration sociale et professionnelle des individus et susciter leur mise à contribution dans la réalisation d'initiatives ayant un impact positif et durable pour la communauté.

Un accès amélioré au fleuve et à ses affluents ainsi qu'aux grands parcs urbains, une démocratisation des infrastructures communautaires, sportives et culturelles, et des bibliothèques, de même que la mise en œuvre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées mèneront à l'atteinte de ces objectifs.

## 1. Faciliter la participation des citoyennes et des citoyens à des activités communautaires, culturelles, sportives et de loisirs sur tout le territoire

- Créer de nouvelles opportunités d'accès au fleuve et à ses affluents ainsi qu'aux grands parcs urbains
- Suite à une analyse d'opportunité et de faisabilité, transformer des espaces publics urbains en aires de jeux permissifs ou en aires dont les usages sont variés
- En collaboration avec des organismes du milieu, implanter le programme Espace Biblio-Jeux dans des bibliothèques situées en milieux ciblés
- Élaborer, mettre en place et actualiser un programme d'activités découvertes incluant notamment les actions suivantes :
  - En partenariat avec des acteurs du milieu, offrir momentanément des activités gratuites permettant à la population de découvrir et d'essayer de nouvelles activités
  - Mettre à la disposition de la population du matériel sportif et récréatif en libre-service et sans frais dans les milieux ciblés
  - Soutenir la mise en place d'un réseau de banques d'équipements sportifs et de matériel artistique, culturel et de loisir offrant un service de prêts à faible coût ou dons
- Consolider la programmation d'activités culturelles, sportives, de loisirs et des bibliothèques dans les différents quartiers et l'adapter selon l'identité et les caractéristiques des milieux
- Bonifier ou ajuster la programmation d'offre d'activités sportives, de loisirs, culturelles et des bibliothèques en regard des résultats d'une consultation auprès des personnes ayant des besoins particuliers

## 2. Favoriser l'accès à des services/ activités diversifiées, respectueuses des limites et des capacités de chaque personne

- Démocratiser l'accès et l'utilisation des infrastructures communautaires, sportives et culturelles, ainsi que des bibliothèques, notamment par les actions suivantes :
  - Évaluer la possibilité d'abolir les amendes reliées au retard de retour de livres et de documents dans les bibliothèques et déterminer les modalités d'application
  - Actualiser le plan d'action de la Politique culturelle par l'ajout, la bonification ou la consolidation d'activités gratuites et de mesures d'accès pour les personnes en situation de vulnérabilité
  - Maintenir la gratuité aux activités locales de médiation culturelle (p. ex., série de concerts dans les parcs, programmations des Journées de la culture, activités de médiation culturelle au Lieu historique du chantier A.C. Davie)
  - Contribuer à l'amélioration et à la bonification du programme ACCÈS-LOISIRS Lévis ainsi qu'à sa promotion
  - Établir des ententes de partenariat avec des organismes communautaires afin de permettre l'utilisation de plateaux municipaux pour des groupes de personnes ayant des particularités et leurs accompagnateurs
- Mettre sur pied un service de prêt de boîtes de livres pour les services de garde à l'enfance situés en milieux ciblés
- Mettre sur pied un service de livraison à domicile de documents pour les personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie
- Évaluer la possibilité de se doter de bibliomobiles (bibliothèques sur roues)
- Implanter des points de cueillette et de dépôt de livres dans des lieux propres au mode de vie des différents groupes de la population
- Instaurer une série d'activités sportives et de loisirs gratuites
- Mettre en place des mesures permettant aux Lévisiennes et aux Lévisiens d'avoir accès verbalement à de l'information municipale en français ou en anglais
- Soutenir les entreprises de services désireuses d'offrir des services adaptés aux personnes handicapées ou aux personnes ayant des particularités

## 3. Accroître l'adoption de pratiques d'accessibilité universelle

- Mettre en œuvre le Plan d'action de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées
- Sensibiliser certains employés municipaux de la Ville portant sur l'accessibilité universelle et l'approche Analyse différenciée selon les sexes plus (ADS+)
- Assurer l'intégration des principes du développement social et d'accessibilité universelle dans les différents outils de gestion et de planification de la Ville
- Intégrer, dans les objectifs annuels de l'organisation, des résultats en matière d'équité et d'inclusion sociale

#### 4. Promouvoir l'adoption de moyens permettant aux personnes vulnérables, sous-représentées ou ayant des capacités limitées de développer leur employabilité, d'intégrer le marché du travail et de faciliter leur maintien en emploi ou en parcours de scolarisation

- Mettre en œuvre les actions du Plan d'action Main d'œuvre visant l'intégration sociale et professionnelle des personnes sous-représentées ou ayant des particularités et adapter les actions du plan en regard des principes de l'ADS+ (Analyse différenciée selon les sexes plus)
  - Participer à la mise en place d'un salon de l'emploi intégrant des ateliers destinés aux personnes immigrantes et aux personnes ayant des particularités
  - Sensibiliser les entreprises à l'embauche de personnes sous-représentées ou ayant des particularités
  - Aider à faire connaître les entreprises offrant des emplois adaptés aux personnes handicapées ou aux personnes ayant des particularités
  - Recenser et diffuser les ressources disponibles pour le soutien à l'intégration sociale
  - Accompagner les travailleurs étrangers lors de leur arrivée pour favoriser leur intégration sociale
  - Outiller les entreprises afin de faciliter l'accueil et l'intégration des employés ayant un handicap ou ayant des particularités
- Adopter des pratiques de gestion permettant aux jeunes étudiants à l'emploi de la Ville de concilier les études et le travail
- Contribuer à la mise en œuvre de l'Entente sectorielle pour la persévérance scolaire et la réussite éducative en Chaudière-Appalaches
- Contribuer à la mise en œuvre de l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans la région de Chaudière-Appalaches
- Adhérer au Plan municipal d'emplois de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour les jeunes sous la protection de la jeunesse et les jeunes en difficulté, et déployer les actions en partenariat avec les organismes du milieu

#### 5. Promouvoir une reconnaissance accrue des apports potentiels des personnes immigrantes et des personnes ayant des particularités

- Mettre en place des mesures d'attraction, d'intégration et de maintien en emploi des personnes immigrantes
- Offrir des mesures adaptées favorisant le maintien en emploi des personnes handicapées travaillant pour la Ville de Lévis
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour soutenir l'accueil et l'intégration sociale des personnes immigrantes à Lévis, et ce, en cohérence avec le Plan d'action main d'œuvre de la Ville de Lévis

#### 6. Favoriser la participation des citoyennes et des citoyens dans la réalisation d'initiatives ayant un impact positif et durable pour la communauté en privilégiant l'utilisation de leurs habiletés et de leurs compétences

- Évaluer la possibilité de la mise sur pied du Programme jeunes pompiers et en assurer son déploiement dans le cas d'un bon niveau de faisabilité
- Établir des ententes de partenariat avec des organismes reconnus afin d'offrir à des groupes de jeunes des opportunités de s'impliquer socialement dans leur communauté
- Établir un cadre de soutien à la réalisation d'initiatives citoyennes ayant un impact positif et durable pour la communauté et qui sont portées par des organismes reconnus
  - Adopter et mettre en place des mesures permettant aux projets issus de la communauté, et associés à un organisme reconnu par la Ville, de bénéficier de flexibilité dans l'application de la réglementation
  - Mettre en place un système de votation permettant à la population lévisienne de choisir un projet de développement social parmi ceux proposés par la Ville

#### 7. Favoriser les pratiques et les mécanismes de consultation, de communication et d'information auprès de la population

- Bonifier les dispositifs et les mécanismes de participation publique de la Ville de Lévis permettant d'informer, de consulter et de discuter avec la population lévisienne
- Doter la Ville de Lévis de l'expertise-conseil en consultation publique afin que les modalités de participation soient adaptées aux milieux et aux contextes
- Créer de nouvelles formes ou de nouveaux espaces de participation publique
- Mettre en place des dispositifs de participation publique spécifiques aux personnes vulnérables ou aux personnes ayant des particularités
- Planifier l'optimisation des lieux accessibles et les modalités facilitant la participation des personnes handicapées ou à mobilité réduite aux élections municipales

---

# CONCLUSION

Le Plan d'action 2020-2030 pour le développement social et communautaire constitue la feuille de route qui intègre les actions prioritaires de la Ville afin d'enrichir la qualité de vie des Lévisiennes et des Lévisiens. Plus encore, il place le bien-être du citoyen au cœur des projets municipaux.

Le plan d'action propose une vaste gamme de mesures qui présentent les intentions de réalisation de la Ville. La mobilité et la sécurité des personnes, le logement abordable, le renforcement de l'identité locale, la participation citoyenne, la cohésion sociale, le développement communautaire ainsi que l'épanouissement des individus ne sont que quelques-unes des orientations qui ont été privilégiées pour répondre aux besoins actuels de la population lévisienne. Pour demeurer dans le courant, Lévis devra rester à l'affût des opportunités qui se présenteront et des changements qui ne manqueront pas de survenir.

Ainsi, à l'issue de chaque phase annuelle de sa mise en œuvre, sur la base des résultats obtenus et des nouvelles occasions, le plan d'action sera réétudié et son déploiement s'effectuera selon un plan établi en concertation avec les parties prenantes et les structures décisionnelles. Le suivi régulier des mesures et les bilans de mi-parcours permettront d'apprécier les progrès réalisés et, si nécessaire, de corriger le tir afin de continuer d'être sur la bonne voie pour atteindre nos objectifs.

Enfin, pour que Lévis demeure un chef de file et une source d'inspiration en développement social et communautaire, l'engagement des acteurs de la communauté devient un incontournable. Or, ce plan d'action est un précieux levier pour favoriser la mise en réseau d'acteurs municipaux et de la communauté et renforcer la création de partenariats mobilisateurs. La très forte mobilisation et le désir de réaliser des choses ensemble sont très encourageants pour l'avenir de notre municipalité. Une coopération permanente menant à des solutions nouvelles, concrètes, structurantes et durables en développement social et communautaire serait un bel accomplissement. Notre action est-elle à la mesure de nos ambitions ?

# REMERCIEMENTS

La Ville de Lévis tient à remercier les personnes qui ont participé de près ou de loin à la démarche d'élaboration de ce plan d'action. Leur contribution respective a été essentielle et cela se reflète dans le résultat de l'exercice. Nous les remercions pour leur engagement et le travail de qualité accompli collectivement.

Des remerciements plus particuliers sont adressés aux membres de la Commission consultative de développement social et communautaire, aux divers acteurs ayant collaboré aux groupes d'experts et à tout le personnel de la Ville de Lévis ayant pris part, d'une façon ou d'une autre, à la réalisation du plan d'action.

EXPERTS-CONSEILS INTERNES (VILLE DE LÉVIS)			AXES D'INTERVENTION
AMNOTTE	RICHARD	Service de sécurité incendie	2
AUDET	MICHELINE	Direction du développement économique et de la promotion	4
BÉDARD	MYLÈNE	Service du développement social et communautaire	1-2-3-4-5
BERNARD	DANY	Service du sport et du plein air	5
BOUCHER	MICHEL	Direction de la gestion du capital humain	4
CARPENTIER	ALAIN	Direction du développement économique et de la promotion	3
DROUIN	CHRISTIAN	Service du sport et du plein air - Parcs et espaces verts	3
GAGNON-BEAULIEU	MARIE-JEANNE	Direction de l'urbanisme	3
GIASSON	ODETTE	Service des arts et de la culture	5
GOULET	NOÉMIE	Direction des communications	4
JOMPHE	HÉLÈNE	Direction de l'urbanisme	2
JOUD	FRANCIS	Direction du génie	1
JOURDAIN	JEAN-FRANÇOIS	Direction de l'urbanisme	1
LABRECQUE	JULIE	Service des bibliothèques et des lettres	4
LANGLOIS	RÉJEAN	Service de police	1
LEMELIN-SIMARD	CATHERINE	Service de police	2
MORISSETTE	NATALIE	Service des arts et de la culture	3
OUELLET	NATHALIE	Service des arts et de la culture	4
PELTIER	ISABELLE	Service de l'environnement	1
POULIOT	VÉRONIQUE	Service des arts et de la culture	3
ROCHFORT	SUZANNE	Service des bibliothèques et des lettres	2
SAVARD	VÉRONIQUE	Direction du Développement économique et de la promotion	5
TREMBLAY	BARBRA	Service du développement social et communautaire	5
TREMBLAY	JULIE	Direction de l'urbanisme	2
TREMBLAY	LUC	Direction de l'urbanisme	2

EXPERTS-CONSEILS EXTERNES			AXES D'INTERVENTION
AUBIN	LISE	Centre Femmes l'Ancre	5
BÉGIN	RICHARD	Centre aide et prévention jeunesse	3-4-5
BOIVIN	GUILLAUME	Le Tremplin, Centre pour personnes immigrantes et leurs familles	2-4
BRULOTTE	PASCAL	Patro de Lévis	3-4
CAMPEAU	ANICK	Maison de la Famille Chutes-Chaudière	4-5
CHARLAND	NANCY	Centraide Québec et Chaudière-Appalaches	4
DURAND	THIERRY	Convergence action bénévole	4-5
LA FONTAINE	CAROLINE	Comptoir le Grenier	1-4
LAVOIE	MARIE-NOËLE	Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches	4
PARENT	CAROLINE	Service d'entraide de Breakeyville	1
PINEL	ÉTIENNE	Société canadienne d'hypothèques et de logement	2
PLOURDE	ÉRIK	Corporation de développement communautaire de Lévis	3-4-5
POIRIER	BENOIT	Centraide Québec et Chaudière-Appalaches	3
ROBERGE	FRANÇOIS	Office municipal d'habitation de Lévis	2
RODRIGUE	MARTINE	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées	2
ST-HILAIRE	ÉDITH	Association coopérative d'économie familiale Rive-Sud de Québec	2

---

## COORDINATION DES TRAVAUX

### **Barbra Tremblay**

*Chef du Service du développement social et communautaire  
Direction de la vie communautaire*

---

## RECHERCHE ET RÉDACTION

### **Mylène Bédard**

*Conseillère en développement social et communautaire  
Service du développement social et communautaire  
Direction de la vie communautaire*

---

## CORRECTION LINGUISTIQUE

### **Annick Lapointe**

*Secrétaire de gestion  
Service du développement social et communautaire  
Direction de la vie communautaire*

---

## RÉVISION LINGUISTIQUE

### **Benoit Arsenault**

*Réviseur agréé*

---

## DESIGN GRAPHIQUE

### **Mathieu Plante**

*Designer graphique*



# PLAN D'ACTION

de la  
POLITIQUE DE  
DÉVELOPPEMENT  
SOCIAL ET  
COMMUNAUTAIRE

*Au cœur du courant Lévis!* 

